

The acronym 'CTPC' is written in a bold, red, sans-serif font and is centered within a light green, horizontally-oriented oval with a thin black border.

Un CTPC était convoqué pour le 19 juillet afin de recueillir un avis sur le projet de contrat d'objectifs qui doit être approuvé par le conseil d'administration de l'ONF, le 20 juillet après midi.

Après 1700 suppressions d'emplois au cours des 10 dernières années, l'annonce de la suppression de 700 ETP pour les 5 ans à venir, et l'absence de mesures en faveur des personnels, le SNPA a manifesté sa très forte opposition - en cohérence avec son refus de signer le protocole d'accord d'avril dernier - en ne participant pas à cette première convocation.

Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation a été fixée pour ce matin 9H30.

Le SNPA a décidé d'assister à cette 2^e convocation pour faire entendre haut et fort votre mécontentement et mettre en garde les décideurs, sur les conséquences de leurs actes.

Le contrat 2012 - 2016

Le SNPA fait la déclaration suivante :

La réunion du CTPC de ce jour restera certainement et malheureusement dans les annales, avec un goût d'amertume et de colère, car aujourd'hui, c'est un constat de volonté d'achèvement de l'ONF qui peut être fait avec cet après midi, lors de la réunion du conseil d'administration, la signature de l'acte de décès.

Le SNPA FO a toujours défendu l'ONF et son statut d'EPIC avec son régime dérogatoire.

L'ONF est viable ! Pour cela il faut lui laisser les moyens de fonctionner et de se développer. Il faut qu'il soit rémunéré à la hauteur des frais engagés pour la mise en œuvre des missions confiées par l'Etat, mais aussi des services que la forêt rend sur le plan sociétal et environnemental. La qualité de vie à un coût et l'opérateur qui y contribue doit être rémunéré pour ces services rendus.

Oui, aujourd'hui avec le projet de contrat d'objectifs pour la période 2012-2016 - tel qu'il nous est présenté – nous assistons à une fin.

L'Etat au nom d'un dogme impose après les 1700 suppressions de postes de ces dix dernières années, une nouvelle vague de diminution des effectifs à hauteur de 700 ETP pour les 5 ans à venir. Les finances de la France sont, certes, dans une situation très délicates, mais s'acharner notamment sur l'ONF pour essayer de garder la note de triple A délivrée par les agences de notation est une aberration incommensurable.

La filière bois peut être source de très nombreux emplois - des dizaines de milliers – mais pour cela il faut la structurer, la développer et qui mieux que l'ONF peut le faire ? Ces emplois créés auraient un impact positif sur l'économie du pays, c'est une certitude, alors pourquoi ne pas le faire ? Créer de l'emploi serait-il devenu tabou ?

L'ONF n'est pas une ligne dans le budget de l'Etat, il a son propre budget, il finance les retraites de ses fonctionnaires avec un taux de cotisation de 71 %. Espérons que l'on n'essaiera pas de faire porter aux organisations syndicales leur choix de ne pas devenir entreprise publique.

Contrairement à ce que peut laisser croire la présentation pour le conseil d'administration où il est indiqué que les contributions de l'Etat pour 2012 seront de 196,1 M€, ce n'est pas l'ONF qui en bénéficie pour une grande partie, mais la forêt au travers de la gestion des forêts des collectivités qui ne paient qu'une petite partie des interventions de l'Etablissement.

S'orienter vers un rôle accru de l'ONF, comme préconisé dans le discours d'Urmatt, est une des voies de développement de la filière bois qui aurait pour corolaire, une diminution du déficit de la balance commerciale dans ce secteur, mais cela nécessite quelques moyens supplémentaires

Reconnaître le rôle de la forêt et ses apports pour une meilleure qualité de vie, grâce notamment à une bonne gestion par l'ONF, nécessite là aussi quelques moyens nouveaux.

Aujourd'hui, au travers du projet de contrat d'objectifs qui nous est soumis, l'Etat n'a pas compris le rôle que joue l'ONF et celui qu'il pourrait jouer avec quelques euros supplémentaires et une liberté de moyens dans un espace décidé de valeur ajoutée.

Au contraire, il va falloir abandonner certaines missions faute de moyens, c'est pourquoi le SNPA a refusé de participer au groupe de travail sur l'adéquation des missions aux moyens, alors qu'il prônait et continue de prôner l'adéquation des moyens aux missions

La question qui se pose, c'est pourquoi l'Etat s'acharne sur l'ONF et quelles vont en être les conséquences s'il n'y a pas révision de ce projet de contrat.

Abandonner des missions, c'est diminuer la voilure de l'Etablissement et donc son rôle dans la filière bois et dans le domaine environnemental.

C'est aussi condamner l'ONF à s'effacer devant d'autres acteurs, c'est porter un coup à la politique forestière française, c'est tout simplement un désengagement de l'Etat qui porte en lui une volonté de mettre un terme à la vie de l'Etablissement créé en 1966.

Votre réponse sera de me dire que le projet de contrat garantit le statut de l'ONF et son régime dérogatoire pour les personnels. Qui peut encore le croire aujourd'hui et qui empêchera l'Etat dans un an ou deux de voter une loi mettant fin à l'EPIC et au régime dérogatoire. Le rapport de Bercy est des plus inquiétants sur ce sujet !

L'Etat n'est pas un modèle de respect de sa parole, il suffit de constater que l'engagement du Président de la République de pratiquer un retour catégoriel à hauteur de 50 % des suppressions d'emplois de fonctionnaires n'a pas été respecté en 2010. Le retour catégoriel devait être de 2,4 M€ et dans les faits il a été de 0, sans report possible sur l'année suivante. Peut-être est-ce de nouveau la voie qu'il compte emprunter pour 2011, car ni l'arrêté concernant la PSR des Adjoints administratifs, ni le décret concernant le NES B administratifs ne sont encore publiés. Pendant ce temps, le monde publie les retours catégoriels des différents ministères et l'on peut constater que le Ministère des finances se sert au-delà de ce qui est permis avec un taux de 64 %, alors que le plafond est de 50%.

Il suffit de regarder l'absence de volet social dans ce projet de contrat pour comprendre que les personnels n'ont plus rien à attendre.

Tous les groupes de travail n'ont servi à rien pour l'établissement de ce contrat d'objectifs, cela a simplement servi à débattre, mais aucune idée forte n'a été reprise dans le document. Ces travaux ne sont pas aboutis, mais par contre cela sert à justifier auprès des tutelles d'un dialogue qui pourrait faire croire à une participation active des représentants des personnels à la rédaction du contrat d'objectifs.

En fait les groupes de travail réunissant les partenaires sociaux de l'Office ne portaient que sur des sujets internes, alors que pendant ce temps, se discutait le contrat au niveau politique avec ses 700 suppressions d'emploi, et la volonté de ne pas accorder de mesures spécifiques aux personnels. Où est passée la volonté de reconnaître les missions exercées par les Adjoints administratifs ?

Ce contrat est un bel exemple « de la prise en compte des attentes sociales des personnels », quelques soient les catégories statutaires ou le type de contrat.

L'audit socio organisationnel, devient inutile, car le mécontentement sera la réponse première tant sur le plan de la reconnaissance, que des conditions de travail.

Comment améliorer les conditions de travail avec 700 suppressions d'emplois qui succèdent à 1700 suppressions d'emplois.

Les personnels sont à saturation et malheureusement, l'ONF risque de détenir de tristes records, qui ne pourront que ternir son image, surtout lorsque l'on est certifié.

Il semble bien que les signataires de ce futur contrat ne mesurent pas toutes les conséquences de l'application de telles mesures.

Il est permis de s'interroger sur l'attitude de certain qui d'un côté décrie les effets néfastes des suppressions d'emploi et d'un autre côté signe un contrat qui supprime 700 ETP. Ainsi semble être la vie politique, que le SNPA rejette.

Ce contrat est inacceptable pour les personnels, inacceptable pour l'ONF, inacceptable pour la Forêt et inacceptable pour le SNPA FO.

Le maintien du statut d'EPIC pour l'ONF et le maintien du régime dérogatoire pour les personnels figurent bien dans ce contrat, **c'était des engagements de 2010** du Président du CA et du Directeur Général de l'ONF (donc rien à voir avec le fait que cela ait été rappelé dans le protocole du mois d'avril dernier non signé par FO car il porte tous les ingrédients d'une dégradation des conditions de travail qui vont avoir des répercussions sur les personnels)

Le vote a été le suivant :

Pour le contrat d'objectifs : 12 voix (administration)

Contre 3 (1 SNPA FO, 1 SNTF FO, 1 EFA CGC)

A l'issue du vote le SNPA a tenu à dire que le pire est devant nous, avec l'application des 700 suppressions de postes, qui peut conduire à des mobilités obligatoires, avec des conséquences parfois terribles.

Questions diverses

Le SNPA a une nouvelle fois fait part de son exaspération sur la non publication de 3 textes concernant les gestionnaires administratifs :

- L'arrêté concernant la PSR des Adjoints administratifs (+ 880€)
- Le décret concernant la mise en place du NES B pour les SA
- L'arrêté fixant les épreuves des concours internes et externes d'Attachés

Cet après midi, le SNPA interpellera les tutelles sur ces 3 dossiers lors du conseil d'administration

La séance est levée à 11 H 30